

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Présents : Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Pascal CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Françoise LERDA, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ, Danièle POUUEYMIDANET, Franck SCHERRER.

Excusés : Jean-Marie LE LAY, Damien SABATHÉ.

Secrétaire de séance : Françoise LERDA.

20h00, le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Madame le Maire souhaiterait ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant les demandes de subvention pour 2 associations.

Après avoir demandé l'autorisation au conseil municipal, ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du conseil municipal du 29/04/2021 ayant été transmis aux conseillers municipaux par courriel le 04/05/2021, Madame le Maire demande l'approbation de ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Convention avec ADS

Madame le Maire informe que le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Val d'Adour a réuni les maires des communes de l'intercommunalité Adour-Madiran afin de leur présenter le service instructeur d'autorisations d'occupation et d'utilisation des sols (ADS) dans le but que celles-ci se prononcent sur leur adhésion avant la future mise en place du PLUI.

Mme le Maire informe que ce service est un acteur incontournable dans l'instruction des dossiers d'urbanisme de notre collectivité en matière de déclarations préalables de travaux et de permis de construire principalement.

Elle informe que la commune de PUJO avait passé une convention en 2016 avec le PETR, que celle-ci vient à son terme fin 2021. Il conviendra de délibérer en fin d'année.

Ce service est payant, le coût annuel a représenté 4 516 € en 2020.

3 – Bail professionnel

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir le bail professionnel relatif au bien communal sis 1 rue de l'Eglise.

L'agence départementale d'accompagnement des collectivités (ADAC) l'a conseillée pour l'établissement de ce document.

Madame le Maire indique que la durée du bail professionnel sera de 6 ans pour un loyer mensuel de 650 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à établir le bail professionnel et à le signer avec le futur occupant, Monsieur Nicolas SARRAT.

4 – Installation enseigne

Madame le Maire indique que l'occupant des lieux doit déposer une demande d'autorisation pour installer une enseigne auprès de la commune qui la transmettra ensuite à la Direction départementale des territoires (DDT).

Elle ajoute qu'elle a informé M. SARRAT de la procédure à suivre.

5 – Travaux

- Logement de la Poste

M. PÉRISSÉ informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de rénovation du local de la Poste.

Mme le Maire indique le montant des travaux de rénovation pour ce bien :

- détapissage et peinture des plafonds, murs et portes : 10 080,20 €,
- remplacement de tous les radiateurs : 5 450,90 €,
- achat d'éléments de cuisine : 1 325,00 €.

Les travaux permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au bâtiment seront effectués après avis conforme de différents organismes.

- Plech

Mme le Maire remercie M. LE LAY d'avoir remplacer les poteaux et filet au terrain de tennis.

Montant de l'achat : 456,20 €

- Travaux prévus au 3ème trimestre :

* **Eglise :**

- restauration des vitraux et de la rosace ;
- installation d'une nouvelle sonorisation (enceinte colonne, amplificateur, 2 micros ;
- remplacement de luminaires et de chauffage défectueux.

* **Agence postale :**

- remplacement des radiateurs électriques ;
- installation de porte-vidéo ;
- aménagements électrique et informatique ;
- peinture.

* **Salle multi-activités :**

- installation d'écran et sonorisation.

6- Cimetière

- Madame le Maire indique qu'elle a terminé la réalisation du plan du cimetière.

Elle informe qu'elle a procédé à l'enlèvement d'anciennes tombes pour un montant de 5112 €. Ces futurs emplacements devront attendre un an avant d'être concédés sauf enterrement en pleine terre.

Elle indique qu'il convient de recenser des concessions à l'état visuel d'abandon et d'entamer de nouvelles procédures de récupération de concessions.

Mmes FERRAN et LERDA se portent volontaires pour ce recensement.

- Par ailleurs, vu le manque d'emplacements et le nombre de familles souhaitant des concessions, Mme le Maire informe qu'elle a ouvert une nouvelle rangée dans le nouveau cimetière.
- Mme FERRAN indique que de mauvaises herbes sont apparues dans les allées du cimetière et autour de certains caveaux. Elle propose de réaliser une corvée pour nettoyer le cimetière.

La date prévue pour le désherbage est arrêtée au samedi 17 juillet à 9 heures.

7- Elections juin 2021

Madame le Maire informe de l'organisation retenue pour les élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin prochains : plan de circulation, planning (5 heures pour chaque conseiller), dépouillement, transmission des résultats par Internet.

8 – Demande de subvention

Madame le Maire informe que le club regain vicquois a sollicité une subvention. Cette association regroupe 11 adhérents pujolais.

De plus, elle indique que l'ADACA nous ayant aidé à l'organisation de la cérémonie du 8 mai 1945, elle souhaiterait que le conseil municipal se prononce sur leur demande de subvention effectuée en début d'année.

Club regain :	150 €
ADACA :	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions à verser à ces deux associations à l'unanimité des membres présents.

Informations et questions diverses

Sécurité routière

Madame le Maire indique avoir reçu le 1^{er} juin dernier les personnes de la sécurité routière de la préfecture, de la direction des routes du département (DRT) et de l'ADAC afin de dresser un diagnostic de la sécurité routière sur les traversées et routes du village.

Elle informe que des boîtiers et compteurs seront installés pour une dizaine de jours à partir du 21 juin afin de recenser le nombre de passages dans le village et de mesurer la vitesse des véhicules :

- sur la RD 835 à 3 endroits (DRT);
- sur la RD 53 à 1 endroit (DRT);
- sur la route de Saint-Lézer (Préfecture) ;
- sur la route allant à Talazac à 2 endroits (Préfecture).

La correspondante sécurité routière de la préfecture, en lien avec le référent sécurité routière, M. SABATHÉ, feront le tour du village pour établir un diagnostic des remarques adressées par Mme le Maire, selon les recommandations de la commission communale sécurité routière.

Une réunion prochaine se déroulera le 24 juin prochain avec ces 3 mêmes organismes.

Pique-nique

Madame le Maire informe avoir accédé à la demande d'un cyclotouriste natif de Pujo afin que, lors d'une sortie vélo, les 40 sportifs déjeunent au Plech le 3 juillet prochain. En cas de mauvais temps le pique-nique sera reporté au 10 juillet.

Signalisation

* Mme le Maire indique que les rues du cami dou Barat Batalhe et impasse de la Poutge manquent de signalisation et qu'il conviendrait d'installer les panneaux sur ces lieux. M. PÉRISSÉ est chargé s'occuper de cette installation.

* Mme le Maire souhaite établir le recensement des panneaux de signalisation ainsi que des marquages au sol manquants afin de préparer la demande des amendes de police auprès du conseil départemental.

M. PÉRISSÉ et la commission sécurité routière sont chargés de ce recensement.

SDE

Mme le Maire informe que le SDE a proposé à ses communes adhérentes le renouvellement de groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

La commune n'avait pas adhéré à ce groupement de commandes auparavant. Néanmoins, Mme le Maire a pris des renseignements auprès du SDE. Elle informe le conseil municipal du faible enjeu de l'adhésion à ces marchés.

Tenue des commissions

Commission communication :

- bulletin municipal effectué en juin.
- livret d'accueil : Mme le Maire a établi un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants qu'elle leur remet lorsqu'elle les reçoit. Cependant, elle souhaiterait que la commission communication le retravaille.

Commission vie locale : illuminations Noël

S'agissant de l'achat des décorations prévues à l'église, M. PÉRISSÉ n'a pas pris l'avis d'un technicien quant à la faisabilité de ce projet et sur le coût annuel de pose et dépose de ces illuminations.

Mme le Maire informe qu'elle attend l'avis technique avant de commander ces illuminations.

Commission travaux et sécurité :

Recensement des panneaux de signalisation et des marquages au sol manquants

Mme le Maire clôture la séance à 22h30.